

Les commissaires paritaires
corpo-nantes@snepfsu.net

SNEP-FSU

Bourse du travail, 14 Place Imbach - 49100 ANGERS
02.41.25.36.46



SNEP **F.S.U.**
Syndicat National de l'Éducation Physique

Avec le SNEP et la FSU,
une profession rassemblée,
ça change tout !

Stage mutations intra-académiques

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

A reproduire, à remplir et à déposer au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

A

Monsieur le Recteur de l'académie de
s/c (1)

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

**le vendredi 12 Mars 2021
de 9h30 à 16h30
au lycée Albert Camus,
11 rue Etienne Coutan, 44100 Nantes.**

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

A

,le

Signature

(1)préciser « Proviseur du Lycée » ou « Principal du Collège »



SNEP
F.S.U.
Syndicat National de l'Éducation Physique

Avec le SNEP et la FSU,
une **profession rassemblée,**
ça change tout !

Stage mutations intra-académiques 12 mars NANTES

Pour tous les enseignants souhaitant des informations sur les mutations intra-académiques dans l'académie de Nantes.

Ouvert à tous le matin, aux SYNDIQUES uniquement l'après-midi.

Rappel : La demande de congé doit être déposée au secrétariat de votre établissement au plus vite et au plus tard le 12 février 2021, soit au moins un mois avant le stage. Cependant pour les réunions mutation une souplesse est toujours accordée à tous les collègues car les résultats des mutations inter sont donnés après la date de dépôt du document. Ce congé est de droit. Il ne peut pas être comptabilisé au même titre des autorisations d'absence. Le chef d'établissement ne peut pas émettre d'avis défavorable. La décision d'un éventuel refus incombe au seul Recteur : à défaut de réponse du Recteur au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé (art 3 du décret 84.474 du 15 Juin 1984).

STAGE MUTATION INTRA

INFOS sur le mouvement, explications sur la circulaire,
retour sur le mouvement de l'an dernier.

Venez même de loin, chaque circulaire est spécifique à son académie

Pensez à nous informer de votre présence ! 75 places dans l'amphi



en envoyant

- un mail à s3-nantes@snepfsu.net

Pour venir au lycée :

En train : arrivé.e à la gare de Nantes, prendre la sortie Nord puis le tram ligne 1 direction « François Mitterrand ». Descendre à l'arrêt des Lauriers.

Traverser la ligne de tram et avancer dans le sens du tram, au carrefour prendre à gauche puis tout de suite à droite, le lycée est à 50m.

En voiture : rejoindre le périphérique Nantais et prendre la sortie 30 porte de l'estuaire.

ATTENTION : prévoir des ralentissements voire des bouchons sur le périphérique.

(prévoir environ 1h lorsqu'on arrive de l'est, 30 minutes lorsqu'on arrive du nord ou du sud).